N° 60 — 17e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Mercredi 1er Mars 1905

REDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place de Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 15

Siège administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 50
RÉCLAMES. . . . 1 fr.
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 50
LOCALES . . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aux Bureaux du Journal ; à Paris, dans nos Bureaux 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE

OPINIONS

EXPLICATIONS

Je trouve dans le *Patriote Normand* un intéressant article sur « les artisans de la séparation. »

« Ce journal rapporte que « pendant que Mgr. Fuzet, archevêque de Rouen, s'efforce de convaincre M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, que l'intérêt républicain commande le maintien du concordat », M. David, curé doyen de Brioude, (localité aux environs de Fiers), fait tout ce qu'il peut pour montrer que la séparation s'impose.

Les deux constatations valent quelques explications.

Quand je suis entré au Parlement, en avril 1884, j'était sur une profession de foi de candidat dans laquelle j'avais traité la question religieuse.

J'avais écrit : « Je persiste à croire que la séparation des Eglises et de l'Etat est la solution de l'avenir, celle qui s'accorde le mieux avec le droit des consciences et la doctrine libérale. Mais je reconnais qu'*actuellement* (avril 1884) notre pays répugnerait à la solution radicale de la dénonciation du concordat et de la suppression immédiate du budget des cultes. Sous l'empire du lieu du concordat, la politique de la majorité républicaine doit, *tout en se gardant de devenir antireligieuse*, continuer à être résolument *anticléricale*. »

J'ai demandé sur mon programme les avis de M. René Gobiet, qui était à l'époque, mon confrère au barreau d'Amiens.

Sur les conseils de l'éminent homme d'Etat, et j'ai encore ma profession de foi annotée de ses mains, j'ai ajouté en passage relatif à la réforme religieuse : « Elle (la majorité républicaine) doit préparer les *mesures transitoires* qui faciliteront le passage du régime concordataire à celui de la séparation et de la liberté. »

Au premier rang de ces mesures transitoires que nous avions eu vne, en 1884, c'est placée la loi de 1901 sur le contrat d'association.

La séparation est devenue possible, et l'attitude du clergé et de la papauté l'a, dans ces dernière temps, rendue indispensable.

Dans la question des petits séminaires, j'ai soutenu que, tant que *le concordat existait*, l'Etat devait donner, de son côté, l'exemple de l'exécution loyale du contrat, surtout sur les points qui intéressaient la liberté du culte et le recrutement du clergé.

Cela ne pouvait signifier que je m'engageais à soutenir les prétentions du clergé et à poursuivre contre vents et marées une politique concordataire.

Partisan de la séparation, dès 1884, j'aurais été moi inspiré en changeant d'avis, lorsque M. Deschanel en déclare partisan de la dénonciation du contrat liant le pouvoir religieux et le pouvoir politique, et que M. Ribot se contente de réserves sur le mode de séparation.

Je viens maintenant à la manifestation de ce David bien nommé pour terrasser le Goliath de l'anticléricalisme.

M. David, curé-doyen de Brionze, a adressé *une lettre à ses paroissiens*, au sujet d'un décret ministériel du 18 janvier dernier, qui prescrit la fermeture au premier septembre des écoles tenues par les religieuses de Notre-Dame de Brioude.

Dans cette épître, M. David déclare que depuis son arrivée au milieu de ses ouailles se constants préoccupaiou a été d'édifier une école destinée à faire concurrence à celle de l'Etat.

Aux beaux temps de la lune de miel, de l'alliance entre les deux pouvoirs, qu'aurait fait le premier Consul, à la lecture d'une lettre pareille ?

Je n'ose y penser.

Et quand l'archevêque de Rouen a adressé une lettre au clergé de son diocèse pour le détourner de s'occuper de politique et traiter de la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il a en parfaitement raison de lier les deux choses. En effet, si le clergé n'avait pas fait de politique on ne s'occuperait pas de séparation.

Si deux toutes les élections générales ou partielles, à l'époque du boulangisme et depuis, le parti républicain n'avait pas trouvé devant lui à de rares exceptions près, toutes les forces actives du clergé, l'anticléricalisme aurait vécu.

S'il n'y avait pas en des moines ligueurs et des moines d'affaires, on en serait resté au *modus vivendi* qui avait suivi le réveil momentané des lois scélérates, qui avait suivi, à un intervalle assez court, l'exécution des décrets de Jules Ferry, et on n'aurait pas fait la loi sur les associations.

Si le nouveau pape, Pie X n'avait pas abandonné la politique si prudente et si habile de son prédécesseur et, obéissant aux suggestions des échauffés de l'Eglise militante, n'avait pas cherché la revanche des congrégations dans les aventures d'une lutte déclarée, nous aurions encore discuté longtemps, non seulement sur le mode de séparation, mais encore sur sa nécessité et son opportunité.

La politique est le gouvernement des sociétés. L'Eglise veut les gouverner au nom des droits de Dieu, et les Etats au nom des droits de l'homme. Jésus avait ordonné qu'il n'y eut pas de conflit, commandé la conciliation, en disant : Rendez à Dieu ce qui est à Dieu et rendez à César ce qui est à César..

Chacun à sa place, chacun dans son rôle ; une loi équitable, libérale, sur la police des cultes, voilà le meilleur des concordats.

La concordat, auquel restait un semblant d'existence, n'était plus d'aucune utilité pour l'Etat républicain.

Les principes de l'Eglise gallicane étaient alliés rejoindre les vieilles lunes ; les quatre articles de la déclaration de 1682 n'étaient plus enseignés dans les séminaires, où tous les élèves apprenaient qu'ils constituaient une monstrueuse hérésie ; l'appel comme d'abus n'éveillait qu'une fondre mouillée qui n'effrayait pas plus les membres de l'épiscopat que l'excommunication ne terrorise les hommes politiques ; les articles organiques que le premier Consul considérait comme faisant corps avec le concordat étaient successivement tombés en désuétude ; les suppressions de traitement n'étaient la plupart du temps que des suspensions et non des suppressions, et en tout cas la générosité des fidèles alimentait largement « la caisse des cures volées » ; les articles du code pénal sur la critique en chaire des actes du gouvernement n'étaient mis en action par aucun parquet, on dans des cas tellement rares, qu'il est inutile d'en parler, et cette arme forgée en 1810 paraissait à beaucoup un anachronisme indigne d'une république et d'une époque où règne la liberté des opinions.

De sorte que nous avions, que nous avons encore, une classe de fonctionnaires qui ne sont fonctionnaires que pour passer à la caisse, qui sont indépendants, inamovibles, qui joignent à un caractère sacré dont les investit l'Eglise, le prestige de la protection de l'Etat et de l'autorité publique, et qui impunément se servent de tout pour bafouer l'Etat qui les paie et semer la discorde parmi leurs concitoyens.

Le concordat se meurt parce qu'il n'a pas été observé par l'Eglise, et n'est plus d'aucune utilité à l'Etat. La séparation se fera parce qu'elle ne peut nuire en rien à l'Etat et que le clergé, ayant usé et abusé de la liberté qu'il s'est donnée, est mal vu à réclamer.

Ainsi, quand M. David proclame qu'il a eu pour constante préoccupation de lutter contre les institutions de l'Etat, il proclame que la séparation des deux pouvoirs est faite et qu'il n'y a plus qu'à en tirer les conséquences.

MAXIME LECOMTE.
Sénateur du Nord.

La Politique

La commission d'assurance et de prévoyance sociales a pris une excellente décision, au cours de sa dernière séance, en ce qui concerne le projet de loi sur les retraites ouvrières.

Elle s'est inclinée devant le désir formellement exprimé par la Chambre d'en finir avant tout avec la question des rapports de l'Etat et de l'Eglise, mais elle a décidé de demander le second rang pour les retraites ouvrières.

Elle a eu raison. Sans méconnaître l'importance d'un remaniement de notre système fiscal, nous devons comprendre qu'il y a pour la classe ouvrière un intérêt primordial à ce que le sort des vieux travailleurs soit garanti dans la plus bref délai possible.

L'œuvre républicaine la meilleure et la plus féconde sera toujours celle qui viendra rendre moins dure la vie des humbles et qui leur enlèvera le souci des jours à venir, des jours où la vieillesse condamne à l'inaction, c'est-à-dire à la misère, à la faim, au triste et douloureux vagabondage, au dépôt de mendicité.

Si l'on jette un regard en arrière, on reconnaîtra que dans les premiers temps du régime républicain les forces révolutionnaires étaient beaucoup moins considérables en France qu'elles ne le sont aujourd'hui. C'est que les ouvriers comptaient alors sur la République pour leur apporter les réformes sociales qu'ils attendent avec raison.

Le peu de hâte qu'on a mis à répondre à leurs désirs a eu justement pour effet de les pousser vers les extrêmes. On ne les ramènera à nous plus juste conception des choses qu'en leur démontrant par des actes, que le régime actuel est capable de réaliser les réformes qu'ils souhaitent, et qui sous sont imposées par l'esprit de solidarité qui doit inspirer les œuvres républicaines. — *G. H.*

Échos et Nouvelles

Colonie d'hirondelles

Si vous vous trouvez à Paris, au moment de relâcher des hirondelles, rendez vous à la gare du Nord, prenez un billet pour Aulnay-sous-Bois.

Arrivé à Aulnay, demandez où se trouve la mairie de votre pays.

En sous celle-ci, vous trouverez une vieille maison que sa porte d'entrée fait ressembler à une ancienne ferme. Entrez sans préambule et regardez au-dessus de votre tête. Vous apercevrez le plus belle colonie d'hirondelles qui soit possible de contempler en France et peut-être dans le monde entier.

Sur quatre à cinq mètres de longueur et trois de largeur environ, les chevrons qui soutiennent le parquet du premier étage disparaissent littéralement sous les maçonneries des intelligents petits architectes occupées, sans doute, depuis de nombreuses années, par des générations successives qui en les transmettent les unes aux autres.

Au printemps, la réunion de tous ces nids habités par autant de couples et leur progéniture forme une pépinière vivante de gentilles et curieuses petites têtes épiant la rentrée des parents porteurs de quelque moucheron ou vermisseau...

C'est en un mot un spectacle charmant qui vaut bien un petit voyage de quinze à vingt minutes, car il est, je crois, unique en monde, et bien des amateurs de tableaux offerts par la nature le chercheraient vainement ailleurs...

Le trou du Brésilien

Une actrice parisienne avait pour ami un Brésilien auquel elle confiait tous ses bijoux pour les déposer dans le coffre-fort d'une maison de crédit.

Ce Brésilien mourut. On ouvrit le coffre fort et parmi les bijoux, on trouva douze cartes de visite en or massif gravées au nom de l'actrice. A chaque carte était suspendue, au moyen d'une ficelle, une pierre précieuse de 10.000 francs.

On n'est pas plus grand seigneur, et le Brésilien va être à la mode cet hiver.

Mot du jour

Le fils d'un de nos plus sympathiques bohèmes, est plongé dans ses devoirs de mathématiques. Tout à coup, il demande à son père :

— Qu'est-ce que cela veut dire : « dégager l'inconnue » ?

Le bohème doucement :

— Mon fils, c'est réussir à trouver une place de cet sous !

PAGES LITTERAIRES

QUATRE TÊTES dans un bonnet

J'ai trouvé, hier, en rentrant chez moi, mon fils et trois de ses amis installés devant un gros panier de raisins.

Comme ma femme est trop bonne ménagère pour acheter du raisin au mois de janvier, j'ai deviné aussitôt que le panier venait de loin, de ce pays où les vieux pensent toujours aux enfants et aux petits-enfants ; et, sans plus de façons, je me suis assis pour prendre ma part de cet envoi. D'ailleurs, mon fils, sachant que j'adore le raisin, avait choisi une belle grappe pour son père ; seulement il en avait grappillé les plus beaux grains, parce que c'est une habitude, entre nous, de tout partager.

Devant cette tablée de bambins, qui se barbouillaient les joues en riant aux éclats, devant ces raisins et le grand pot de raisiné qui complétait l'envoi, j'eus soudain comme l'intuition de ces mots qui, bien souvent, autrefois, avaient retenti à mes oreilles :

— Quatre têtes dans un bonnet !

C'est que nous étions quatre aussi, quatre petits bandits, quatre belles cœurs ; et, malgré tous les raisonnements généalogiques, on ne m'ôtera pas de l'idée que mes trois amis faisaient partie de ma famille.

Je sais bien que nous habitions dans des maisons différentes, et que nos parents ne portaient pas le même nom ; mais comme, pendant de longues années, nous n'avons pas passé un seul jour sans nous voir, comme aucun de nous ne savait prendre un plaisir seul, et qu'aiguiser l'un de nous, c'était nous attaquer tous les quatre, ou nous défendait par ces mots, lorsque nous traversions les rues de notre petite ville : « Quatre têtes dans un bonnet ; et de vivre ainsi, sous un même bonnet, il est impossible que nos quatre têtes n'ensent pas entre elles un lieu de parenté.

Nous étions toujours... à peu près d'accord ; aucune jalousie ne nous séparait ; et si, par hasard, une brouille survenait, une loi, que nous n'avions pas votée mais que nous considérions comme immorale, nous interdisait de laisser se coucher le soleil sans que la paix ont été signée. Existe-t-il une autre famille aussi unie, un ménage où la nuit ne suit point nécessaire pour effacer toute trace de discorde ?...

Et, le soleil couché, lorsque, après mille ruses, nous étions parvenus à nous échapper, nous courions en « pigeonnier ».

Je ne me suis jamais très bien expliqué l'attraction qu'exerçait sur nous ce reste de tourelle, avec son toit pointu, placé sur une hauteur qui dominait la ville. C'était notre point de concentration, c'est de là que nous jetions une premeneure de la place la cacophonie épouvantable de nos chants et des cris de guerre que poussent déjà les enfants ; c'est là que nous tirions nos plans, que nous préparions nos expéditions.

Si vous passez par Livons, et qu'à huit heures du soir vu gamin vous hèerte ou courant, soyez certain qu'il va au pigeonnier ; mais ne cherchez pas à en connaître la raison, il ne la sait pas lui-même : il va au pigeonnier parce que ses aînés y sont allés, et ses cadets y iront parce que lui y sera allé.

Quand le chemin de fer tua la diligence, on nous vit, régulièrement, aux arrivées des trains ; mais nu chef de gare bourrons refusa le passage sur la voie. Devant cette insolence, nous prîmes une résolution énergique, celle de ne plus entrer dans la salle d'attente.

Mais, quel chagrin ! cette salle d'attente était pleine d'attractions (on pouvait y regarder les gravures des journaux parisiens sans débourser un centime ; on pouvait y acheter du tabac, sans être espionnés. Dans les autres bureaux de tabac, on nous riait au nez lorsque nous demandions « quelque sous de tabac », un sou pour chacun de nous. Tandis que la marchande de journaux de la gare nous disait gracieusement :

— Ces messieurs veulent des cigarettes?

Brave petits marchande ! Elle était rousse et jolie. C'est la première femme qui nous ait appelés « messieurs » ! Et c'est derrière la gare que nous avons fumé notre première cigarette.

Mais le souvenir le plus vivace qu'est éveillé en moi ce panier de raisin, c'était celui des vendanges, non pas seulement le vendange officielle, avec les teintes brunes des sarreaux de paysans au milieu des feuillages des vignes, mais celle que nous faisions pour notre compte, le grain enlevé à chaque pied, du sillon au sillon...

Tous les ans, nous consacrions une journée à cette vendange. Nous partions, le matin, avec de grands morceaux de pain, du sel, du poivre, une gousse d'ail et une bouteille de vin au fond du sac. Nos mères nous donnaient aussi un verre pour mélanger l'eau du ruisseau au vin ; mais, à peine bore de la ville, nous jetions les verres, car nous étions décidés à boire sec, ainsi que de vrais vendangeurs. Et qui n'a pas vendangé, en dévorant le pain goussé d'ail, le pain grossier des paysans, noir et doré, ne saura jamais ce que c'est que le vrai vin, réellement récolté et piétiné, l'honnête vin sans alliage...

Puis, dans le char, lancés qu'on versait le moût et que des hommes, les pieds nus, écrasaient encore la vendange, nous prenions rendez-vous, pour assister, dans nos quatre maisons, à la fabrication du raisiné.

Les entrés sapèces de confitures ne sont bonnes que plus tard... après les gelées ; mais le raisiné est toujours bon, lui ! il est bon quand on en goûte le moût ; il est bon quand on pèle les fruits, parce qu'on peut en manger ; il est bon quand on le fait entre parce que, dans la chandière, on peut tremper son doigt et voir s'il y a assez de sucre ; il est bon surtout, quand la cuisson est terminée, que les pots sont remplis, et que, sur les parois du chaudron, il reste une épaisse couche qui s'enlève avec des tartines de pain...

Mon petit et ces amis avaient fini de goûter et, un peu las, riaient de se voir barbouillés. Ma femme, alors, vint mettre ses bras sur mes épaules et dit :

— Tu es devenu tout pensif.

C'est bien convenu, entre nous, que nous devons tout nous dire ; et je lui avouai que je pensais au temps où mes amis et moi ne formions qu'une même famille. Et elle me répondit :

— Les enfants sont semblables aux oiseaux : ils ont toujours besoin, même petits, de quitter le nid et de chercher des amitiés nouvelles... C'est ainsi qu'en cherchant bleu, tu as fini par me trouver... que nous avons fini par nous trouver tous les deux.

PIERRE SALES.

AU JOUR LE JOUR

LA RÉVOLTE DES SINGES

L'*Eclair* a depuis quelque temps la spécialité des informations les plus étranges et les plus sensationnelles.

L'autre jour, il nous annonçait qu'un prédicateur anglais avait mis en fuite trois lions adultes, rien qu'en leur lisant les articles de la déclaration de foi anglicane.

Si le fait est vrai, il prouve simplement que cette déclaration est si embêtante et si ridicule que des animaux doués de bon sens ne peuvent en supporter la lecture.

Seulement, à le place des lions, je me serais offert le plaisir de manger le prédicateur, histoire de lui apprendre les convenances.

Aujourd'hui, c'est une autre affaire, nous moins curieux.

Il paraît qu'au Cameroun, au moment où une équipe d'ouvriers était employée à des travaux publics, tout-à-coup, du bois le plus voisin sortirent de nombreux gorilles, armés de bâtons, qui mirent en fuite les travailleurs et détruisirent l'ouvrage accompli.

Ceci démontre jusqu'à l'évidence que les gorilles sont pourvus d'une rare intelligence, puisqu'ils ont compris à quel point le voisinage de l'homme pouvait être néfaste pour eux.

Remarquez à quel point le récit de l'*Eclair* est avantageux pour les partisans de la théorie qui veut que nous descendons du singe.

Pour que cet incident fut possible, il a fallu qu'un gorille au moins fut instruit des procédés barbares que les hommes civilisés traînent derrière eux.

Il a dû en instruire ses camarades et les convaincre.

Après quoi, il y a eu entente, union, coalition, plan prémédité, — comme chez Kouropatkine, — choix de l'heure, action commune.

Eh bien ! mes amis, nous n'avons jamais fait davantage !

C'est pourquoi la révolte des gorilles du Cameroun nous ouvre des horizons insoupçonnés sur la rôle que peuvent jouer les singes dans les destinées nouvelles de l'humanité.

Attendons-nous à le voir réclamer des droits trop longtemps méconnus, et exiger de nous des égards particuliers.

A moins que...

A moins que la troupe de gorilles de l'*Eclair* ne soit, ce qui est pourtant bien, qu'une vulgaire bande de canards !

RAOUL TABOSSE.

SERVICE SPÉCIAL

NOS TÉLÉGRAMMES

L'AGITATION EN RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 28 février.

Le comité des ministres avait délibéré le 24 février sur la question juive, sur la grève des universités et sur les mesures exceptionnelles portant atteinte à l'intégrité de la législation politique normale. Sur ce dernier point, le comité a décidé qu'il convenait de créer une commission spéciale chargée de reviser les lois sur la sécurité et l'ordre dans l'Etat.

Le président de cette conférence serait désigné par l'empereur et il aurait le droit de porter le projet de la nouvelle législation directement au conseil d'Etat sans le présenter au préalable aux autres départements ministériels.

L'empereur a confirmé cette décision le 25 février et comme président de la future commission le comte Alexis Pavlovitch Ignatief, frère de l'ancien ambassadeur à Constantinople et signataire du traité de San-Stefano, plus tard ministre de l'intérieur. La comte Alexis Ignatief fut quelque temps gouverneur général de Kief, où il eut des difficultés personnelles avec le général Dragomirof, alors commandant des troupes de la circonscription. Ce dernier le remplaçant comme gouverneur général, le comte fut nommé en conseil de l'empire.

On annonce que M. Witte, absorbé par ses fonctions de président du comité des ministres, a demandé que l'élaboration spéciale des traités de commerce fût désormais confiée à M. Cokoytsof.

Aucune mesure n'a été prise le 24, ou du moins publiée, en ce qui concerne la grève universitaire. Dans une consultation spéciale tenue sur ce sujet le 24 février, le ministre de l'instruction publique s'est déclaré partisan de la continuation des cours ou, si la chose est impossible, de l'autorisation donnée aux étudiants de passer leurs examens comme si les cours avaient été continués.

Ce procédé permettrait à ceux — et ils sont nombreux — qui ne prennent pas part à la grève, de s'épargner aucun retard dans leurs études, par suite, dans leur carrière ; il permettrait d'éliminer de l'Université une partie des étudiants grévistes, en forçant ceux qui n'auraient pas passé leurs examens à doubler leur première année ; ceux-ci ne seraient autorisés à le faire qu'à proportion des vacances ou prédisant après que les jeunes gens sortis des établissements secondaires auraient eux-mêmes été reçus à l'Université.

Mr Souvorine défend cette solution dans le *Nouvoi Vrémia*, il voit dans la perte non troublante de la jeunesse universitaire la noyau de vrais libéraux futurs et réclame pour ceux-là le droit au travail dont les autres font fi. « Personne ne sait rien en Russie, ajoute-t-il ; on fait seulement semblant de savoir quelque chose, et cette indifférence pour le savoir peut seule persuader aux étudiants que la zabastovka (grève) soit un moyen d'arriver à la liberté.

La commission Chidlovski

Saint Pétersbourg, 28 février.

Les délégués ouvriers de Saint-Pétersbourg se réuniront mercredi prochain, pour choisir les candidats aux élections du deuxième degré ; celles-ci auront lieu vendredi. Les ouvriers de Pétersbourg ne pourront avoir que cinquante délégués pour les représenter dans la commission Chidlovski, qui comprendra en outre une quarantaine de représentants des mines et des fabriques et autant d'autorités gouvernementales.

Dans les provinces

St-Pétersbourg, 28 février.

On signale en Pologne un mouvement agraire commençant parmi la population rurale. Le mouvement, parti de Tretukof, aurait pris des proportions assez grandes dans le district de Siedlce où résident la majorité des catholiques grecs. Ceux-ci, déjà excités par les persécutions religieuses, se sont joints volontiers à l'agitation et en sont rendus chez les propriétaires fonciers en demandant une augmentation de salaires de 50 0/0. Cette demande ayant été repoussée, ils en sont mis en grève.

Dans de nombreux cas, les paysans grévistes se livrent à la violence et provoquent des troubles. Dans près de cinquante villages, ils ont brûlé les boutiques et les débits d'alcool du gouvernement. Les autorités n'ont pas essayé d'intervenir.

A Varsovie, le troupe assure le service de l'éclairage de la ville. Plusieurs agents de police ont été attaqués dans la rue.

A Riga, où il y a 15.000 grévistes, l'état d'esprit de la population reste inquiétant. A Kiel, les domestiques femmes ce sont mises en grève au Kreschatik (rue principale de la ville) et ont causé un commencement d'émeute qui a exigé l'intervention de la troupe.

A Théodosie, une agitation juive, suivie de rixes et d'arrestations, s'est produite le 27 février.

La panique règne toujours à Bakou ; le général prince Amilakovari s'y est rendu pour établir la conciliation entre Musulmans et Arméniens. On sait que ce prince n'est fait connaître en réussissant à terminer les désordres du Daghestan. Les hôpitaux ont reçu pendant les deux premiers jours des désordres, 126 blessés, dont 28 sont décédés depuis.

Les chemins de fer

St-Pétersbourg, 28 février.

On annonce qu'en raison de la grève partielle des ouvriers des chemins de fer, la ligne de Vladikavkas à Novorossiisk est déclarée en état de guerre.

Varsovie, 28 février.

Les délégués de la compagnie des chemins de fer de la Vistule ont décidé, dans une séance qui a duré jusqu'à quatre heures du matin, d'accorder aux ouvriers des ateliers et des dépôts la plupart des leurs revendications pour mettre fin à la grève.

La circulation sur la ligne recommence aujourd'hui.

Maxime Gorki en liberté

Saint-Pétersbourg, 28 février.

Maxime Gorki a été remis en liberté moyennant caution de 20.000 francs ; comme il quittait la cour de la forteresse pour aller voir sa femme il fut de nouveau arrêté par un fonctionnaire du bureau chargé de veiller à la sécurité de l'Empire et de l'Etat.

Après qu'il eut attendu pendant plusieurs heures, on l'informa qu'il ne lui serait pas permis de retourner chez lui et qu'il serait déporté. On ne lui dit pas où on l'emmènerait, ou ne lui dit même pas s'il lui serait permis de voir sa femme et sa famille avant son départ.

Sa femme était en larmes ; elle savait que son mari avait été mis en liberté ; elle savait aussi qu'il avait été arrêté de nouveau. Mais les fonctionnaires de la police ne voulaient pas lui dire pour quelle raison il lui donner aucune information.

A la fin cependant, ils en laissèrent toucher et dirent à Mme Gorki d'aller à la gare de Moscou ; elle s'y rendit avec ses deux fils, et au moment après son mari arriva en voiture, accompagné de deux agents de police en civil. Il lui fut permis d'embrasser sa femme et ses enfants et de causer avec eux pendant quelques instants. Puis on le poussa dans le train qui l'emporta vers Riga.

Départ pour Riga

St-Pétersbourg, 28 février.

A dix heures et quart, l'auteur russe, qui paraissait un peu pâle mais assez bien portant, est arrivé à la gare de Moscou où l'attendaient sa femme, son fils aîné, son petit garçon et quelques amis.

Avant que le train de dix heures vingt qui devait l'emporter parti, il embrassa hâtivement sa femme et ses enfants et, après avoir serré la main de ceux qui l'entouraient, il monta dans son compartiment. Il n'y eut aucune manifestation lorsque le train quitta la gare, car, seuls, les intimes de la famille avaient été prévenus de la mise en liberté.

Maxime Gorki était arrivé à la gare dans une voiture fermée qui avait quitté, inaperçue, la forteresse des Saints-Pierre-et-Paul ; deux agents de police en civil l'accompagnaient.

Au cours d'une courte interview, la femme de l'auteur a déclaré que la police avait refusé d'accéder à la demande qu'elle avait formulée que son mari fût autorisé à passer la nuit dans sa maison. A Saint-Pétersbourg, et, qu'en conséquence, il avait décidé de se rendre à Riga chez des amis.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

du 28 février

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 20, sous la présidence de M. Deschanel.

Le budget des finances

On reprend le budget des finances.

M. Gervais puis M. Raiberti réclament une diminution de la journée de travail dans les manufactures de l'Etat, surtout pour les femmes.

M. Rouvier. — Il est facile de faire de la philanthropie avec l'argent d'autrui ! Toutefois le ministre s'engage à déposer avant juillet un projet de réduction de la journée de travail.

M. Bouhey-Allex demande si la transformation des machines dans les fabriques d'allumettes n'entraînerait pas une diminution du nombre des ouvriers.

M. Rouvier répond négativement.

Les derniers chapitres du budget des finances sont adoptés.

On passe au budget des monnaies et médailles.

M. Chastenet critique notre système monétaire. Il demande la suppression de la monnaie de billon et son remplacement par celle de nickel.

M. Rouvier répond qu'un projet de création de monnaie divisionnaire en nickel est à l'étude.

Le budget des monnaies et médailles est adopté.

Budget de la guerre

On passe au budget de la guerre.

M. Doumer annonce que les interpellations jointes à ce budget sont ajournées.

M. Guyot de Villeneuve déclare qu'il avait l'intention d'interpeller sur les réponses à accorder aux officiers vivés par les fiches. Mais M. Berteaux lui ayant promis qu'il leur serait donné satisfaction, il ne veut pas devoir insister.

M. Berteaux. — J'ai toute droit à toutes les réclamations qui m'ont pour juches.

M. Bignon questionne M. Berteaux sur les cruautés commises par les troupes coloniales en Indo-Chine à l'égard des indigènes, puis à l'île d'Ouessant, à Brest, à Lorient et à Cherbourg sur des Français.

L'orateur rend hommage à l'armée coloniale, mais il croit nécessaire d'en écarter les éléments de désordre.

M. Berteaux expose les nouvelles conditions qui régissent notre armée coloniale. On supprimera la haute paye aux coupables et à ceux qui ont une mauvaise tenue. D'autres mesures de répression seront également prises.

L'incident est clos

La séance, levée à 11 heures 20, est renvoyée à l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. Deschanel.

Le Budget de la Guerre

La Chambre reprend la discussion du budget de la guerre.

M. Chamouvre traite la question de l'unité de tenue.